

Compte-rendu du Conseil du DLST Lundi 9 octobre 2023

Ouverture de la séance du Conseil du DLST à 17 h

Collège A - Enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.se.s (9)

- **présent.e.s :** Thierry ALONSO, Mickaël CHERRIER, Aurélien DENIAUD, Christophe FURGET, Guillaume HUARD, Clément JOURDANA
- **procuration :** Fabienne AGASSE à Mickaël CHERRIER, Sara CHECCOLI à Guillaume HUARD, Olivier JACQUIN à Christophe FURGET

Collège B - Personnels du DLST (3)

- **présent.e.s :** Raphaël DUMONT, Laurence MARTELLE
- **procuration :** Julianne JOUBERT-BOUSSON à Mickaël CHERRIER

Collège C - Etudiants (3)

- **présent.e.s :** Lou GIRARD, Camil GUIOT, Jules TESNIER

Membres extérieurs (4)

- **présent.e.s :** Manuel NEVES
- **procuration :** Nathalie BIENVENU à Yves MARKOWICZ
- **excusé.e.s :** Pascal JAISSON, Christine PELLISSIER

Membre de droit (1)

- **présent :** Yves MARKOWICZ, directeur du DLST

Invités Permanents (17)

- **présent.e.s :** Fabrice BLANC, Jérôme DUPUY, Chantal GONDRAN, Thomas HINDRE, Catherine PARENT-VIGOUROUX, Gérald ZEZZA
- **excusé.e.s :** Véronique BLANDIN, Stefano DAL PONT, Marie-Cécile DARRACQ, Geneviève FRANTZ, Erwan LANNEAU, Christelle PANELLA, Armelle PHILIP, Éric QUIRICO, Frédérique SIMONOT
- **absent.e.s :** Philippe MOREIRA, Annie PESENTI, Céline VINANTE

Invité.e.s : Céline PHAM-TRONG (Rectorat, en l'absence de Pascal JAISSON)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du CR du conseil du 12 juin 2023
2. Modification des statuts du DLST
3. Ajout au Règlement intérieur du DLST
4. Budget prévisionnel 2024
5. Travaux
6. Parcoursup 2024 : capacités d'accueil
7. Questions diverses

Avant de débiter la séance, Yves Markowicz présente et souhaite la bienvenue à Fabrice Blanc, qui vient d'être nommé Directeur Administratif (DAC du DLST), ainsi qu'à Manuel Neves, proviseur du Lycée Champollion, qui remplace Joanna Fournié au sein du collège des membres nommés. Il souhaite également la bienvenue à Céline Pham-Trong, Inspectrice académique et pédagogique régionale Design & Métiers d'Art, qui remplace exceptionnellement Pascal Jaisson, empêché ce soir (mais sans pouvoir voter à sa place car il n'y a pas de suppléants pour le collège des membres nommés).

1. Approbation du CR du conseil du 12 juin 2023

Le compte-rendu du conseil du 12 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts du DLST

Au printemps prochain, le mandat d'Yves Markowicz à la direction du DLST prendra fin et une nouvelle élection sera organisée pour désigner son remplaçant. Suite à des échanges avec la Présidence de l'UGA, il s'est avéré que les statuts du DLST – rédigés du temps de l'ancienne équipe présidentielle, en prenant pour modèle ceux des UFR – étaient erronés puisqu'il était indiqué que le directeur était élu parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs en fonction dans la composante, alors qu'il y n'a, au DLST, que des BIATSS. Selon les statuts actuels, personne ne peut donc être élu au poste de directeur du DLST !

La proposition soumise au conseil consiste à modifier l'article 22 des statuts du DLST en remplaçant « *parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans la composante* » par « *parmi les enseignants-chercheurs et enseignants, titulaires ou en CDI, en fonction au sein de l'UFR de Chimie et de Biologie, de l'UFR IM2AG ou de l'UFR PhITEM* ».

Jérôme Nomade demande si ces nouvelles modalités concernent également les chercheurs du Conseil National des Astronomes et Physiciens (CNAP), corps d'Etat rattaché – à l'UGA – à l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), dont certains effectuent des enseignements au DLST. Yves Markowicz s'engage à questionner Anne Catherine FAIVRE, Vice-présidente du conseil d'administration, sur ce sujet, et, si nécessaire, à proposer une future modification des statuts pour ajouter les chercheurs du CNAP à l'article 22.

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité. Pour être officialisés, les nouveaux statuts devront maintenant être adoptés par le CA de l'UGA (qui se réunit dans 8 jours).

3. Ajout au Règlement intérieur du DLST

Clément Bertrand, documentaliste à l'R (et gestionnaire de la cellule Etudiants à Besoin Spécifique du DLST), a signalé que certains étudiants tardent à rendre des documents empruntés, ce qui l'oblige à leur envoyer des courriels de relance, puis, en dernier recours, de solliciter des courriers du directeur du DLST. Afin de simplifier les procédures, et après échange avec la DGD BAPSO (Bibliothèques et Appui à la Science Ouverte), il a proposé qu'afin de mettre la pression sur les retardataires, soit ajouté au Règlement Intérieur un article qui menace les personnes concernées de blocage de réinscription et de la délivrance des quitus en cas de transfert.

Actuellement, les conditions de prêt des documents sont indiquées sur le site internet du DLST (<https://dlst.univ-grenoble-alpes.fr/la-vie-au-dlst/l-r-espace-de-travail-etudiant-/>). La proposition, qui repose sur le règlement en vigueur dans les bibliothèques de l'UGA, consiste à mettre en application les modalités suivantes :

- Chaque usager est responsable des documents empruntés sur sa carte de lecteur. Celle-ci est personnelle.
- Les retours doivent être effectués au plus tard à la date d'échéance du prêt. Tout retard dans le retour d'un document ou d'un matériel est sanctionné par une suspension de prêt d'une durée égale au retard.
- Tout étudiant n'ayant pas rendu ses documents en dépit des rappels effectués par les personnels de l'R ou du directeur du DLST sera signalé au service de scolarité du DLST, pour sanction (blocage de la réinscription et de la délivrance des relevés de note ou du diplôme). En cas de lancement d'une procédure de recouvrement pour des documents en retard, les frais de recouvrement seront facturés au coût réel à l'emprunteur quel que soit son statut.
- Tout transfert de dossier, en cas d'inscription dans une autre université, est soumis à la présentation d'un quitus, délivré par les bibliothèques universitaires, sur demande de l'étudiant et s'il a rendu la totalité des documents.
- Tout document ou matériel perdu ou détérioré devra être remplacé ou remboursé selon les modalités et les tarifs de substitution arrêtés en conseil documentaire de l'UGA.

Mickaël Cherrier fait remarquer que, lorsqu'un étudiant est sanctionné par un blocage, son profil est gelé sur la base APOGEE. Par conséquent, la saisie des notes n'est plus possible et l'étudiant n'apparaît pas sur le listing des PV au moment des jurys, ce qui constitue un réel problème. APOGEE étant en fin de vie, aucun changement n'est prévu, il va falloir attendre la transition vers PEGASE pour espérer une évolution.

Lou Girard estime que la sanction proposée est disproportionnée. La perte matérielle liée aux documents non rendus ne justifie pas – surtout au vu du coût des ouvrages – d'appliquer une sanction aussi stricte avec des conséquences aussi lourdes pour l'étudiant incriminé. Il est répondu que le degré de sévérité de la sanction est à pondérer par le fait que l'interdiction est levée immédiatement dès que le document est rendu. Jérôme Nomade ajoute qu'il faut aussi considérer les autres étudiants qui se retrouvent privés d'accès aux documents non rendus : la pression des sanctions doit permettre que les documents soient disponibles pour les suivants.

L'ajout au Règlement intérieur est approuvé à l'unanimité moins deux voix contre. Les règles de fonctionnement, en particulier les délais, feront l'objet d'un affichage dans l'R.

Avant de passer au point suivant, Mickaël Cherrier pose la question de la mise en application des décisions du précédent conseil quant à l'interdiction des téléphones portables en cours, TD et TP. Yves Markowicz va informer les étudiants et les équipes enseignantes.¹

¹ Une proposition d'ajout au Règlement intérieur du DLST (qui avait été mentionnée lors du conseil de juin, et a été oubliée ce jour) sera mise à l'ordre du jour du conseil de novembre.

4. Budget prévisionnel 2024

Contexte général

Après plusieurs années de stagnation, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est, cette année, en hausse de 2,7 %. Il est rappelé que cette dotation ne correspond qu'à 80 % de la dotation théorique ; en fin d'année, le DLST peut définir des besoins supplémentaires pour justifier de l'ouverture de tout ou partie des 20 % restants.

La seconde source importante de financement, à savoir les droits d'inscription (DI), est, elle, en baisse de 3,5%. Les DI sont basés sur les effectifs de l'année N-1, qui étaient en baisse en 2022-2023. Un prélèvement est également effectué sur ces crédits de l'ordre de 10,72 % dans le cadre du Plan de Retour à l'Equilibre de l'UGA ; ces crédits ne sont ouverts qu'à hauteur de 90%. Sous la houlette d'Erwan Lalla, gestionnaire financier, le DLST argumente en fin d'année pour récupérer tout ou partie des 10 % restants, sachant qu'un ajustement est réalisé à l'automne au vu des effectifs de l'année.

Le financement transitant par la formation continue (FC) est en baisse de 3,6 k€ (- 25,2 % !), une baisse dans la continuité de la forte diminution de crédits en lien avec le transfert de nombre d'auditeurs du DAEU – Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires – vers sa version à distance, SONATE.

Si les dotations fléchées pour la masse salariale (MS) sont en baisse de 7,2 %, il s'agit essentiellement d'ajustements opérés sur les crédits ORE, plus particulièrement la dotation pour les vacances d'enseignement en propédeutique, car depuis l'obtention de trois CDD financés directement par l'UGA, le DLST ne dépensait pas tous les crédits attribués pour rétribuer la participation d'enseignants du secondaire aux enseignements de l'Année Propédeutique Scientifique.

Recettes

Avant de décrire les recettes, Yves Markowicz fait remarquer qu'à l'occasion de cette rentrée, les effectifs du DLST sont en hausse de 1,1 %, soit 5,7 % en propédeutique, 1 % en L1, 0,4 % en L2... et 200 % en L3, les effectifs de la L3 Sciences & Design passant de 2 à 4 étudiants.

La DGF réelle est de 152 498 € (80 % de 190 622 €), soit une hausse de 2,7 %.

Les dotations fléchées pour la masse salariale s'élèvent au total à 215 634 € (- %), soit 10 500 € pour la prime de charge administrative – coût total – du Directeur de la composante (inchangé), 108 103 € pour les emplois étudiants (hausse de 64 %, liée pour l'essentiel à une nouvelle dotation de 56 585 € de la région AURA, qui compense la légère baisse des crédits UGA pour ce poste de dépenses), et 97 032 € pour les emplois ORE. Ces derniers crédits se décomposent en 36 291 € pour un CDD BIATSS (1 ETP, + 5,7 %), 42 174 € pour les vacances d'enseignement (- 42 %, voir l'explication plus haut), 14 678 € pour les Directeurs des Etudes (DETU, + 14,6 %) – somme utilisée pour le défraiement des responsables de formation qui analysent les dossiers de candidatures qui passent en commission d'admission de la LST – et 3 889 € pour les emplois étudiants destinés aux dispositifs « Oui Si » (tutorats pour la propédeutique et les L1 avec Renforcement disciplinaire). La baisse très importante de cette dotation (- 46 995 €) est liée à un transfert de masse financière en lien avec la nouvelle dotation de la région pour ces mêmes emplois.

Le calcul des droits d'inscription a été fait à partir des inscrits 2022/23, soit, par rapport à l'année précédente, 145 IP (inscriptions primaires – c'est-à-dire directement au DLST) et 20 IS (inscriptions secondaire, essentiellement les PEIP, dont l'IP est fait à Polytech) en moins par rapport à l'année précédente. Yves Markowicz rappelle que le reversement de droits d'inscription est de 86 € pour une IP en licence ou en formation continue, 43 € pour les réorientés arrivant au second semestre, 69 € pour les CPGE inscrits en parallèle en licence et 179 € pour les PEIP. Au final, la dotation théorique est de 286 546 €, la dotation réelle de 257 891 €.

En guise de conclusion pour le chapitre « Recettes », Yves Markowicz présente la totalité des financements sans et avec dotations EE/ORE/PCA. Aux sommes précédemment évoquées s'ajoutent un prélèvement de 1 644 € pour des échanges d'heures avec d'autres composantes (participation d'enseignants à l'école d'été) et les 2 000 € de ressources propres correspondant à la participation des étudiants de L2 STE au frais de restauration pendant les stages de terrain (pour lesquels le conseil du DLST a décidé de modifier les règles, ce qui devrait entraîner une baisse des recettes, d'où une prévision en baisse de 500 € par rapport à l'an passé), somme sur laquelle l'UGA prélèvera 10 % (voir le chapitre « Dépenses »). Au total, les recettes hors EE/ORE/PCA sont de 421 566 €, soit une baisse de 1,3 %. En y ajoutant les dotations de masse salariale fléchées, on arrive à un total de 637 201 € (- 5,5 %).

NB : s'ajoute à ces recettes un eOTP (élément d'Organigramme des Tâches du Projet) de 10 500 € destinée à la chaîne d'inscription (masse salariale), somme directement gérée au niveau de la DGDFVU.

Dépenses

Comme présenté dans le tableau des recettes, une partie de la DGF – 53 032 € – est affectée à l'amortissement, et doit donc être consacrée qu'à des investissements, c'est-à-dire des achats supérieurs à 800 € HT par unité (500 € HT pour l'informatique). L'an passé, la somme dédiée aux investissements était de 59,5 k€, dont 52,5 avaient été dépensés au 4 octobre : les responsables des plateformes de TP vont être contactés pour savoir s'ils auraient d'autres dépenses d'investissement en projet, qui pourraient être financées sur ce reliquat.

Les 53 k€ dédiées à l'investissement financeront des projets dans le cadre de l'appel à projet d'investissement annuel, initié il y a plusieurs années, et dont le montant est officiellement en baisse régulière (puisqu'il s'agit uniquement des sommes étiquetées « amortissement »), sachant que les dépenses d'investissement sont chaque année bien supérieures grâce à la mobilisation d'autres financements. Yves Markowicz informe le conseil de la décision du bureau de la Faculté des sciences de mutualiser l'appel à projet pour le DLST, les UFR de Chimie-Biologie, IM²AG et PhITEM (avec qui cet appel était déjà coordonné depuis quelques temps) et le projet Sciences en Transition de la Faculté des sciences (assez richement doté). L'appel devrait être lancé en novembre, pour décision rapide en 2024 (comme d'habitude, les propositions d'attributions des financements seront soumises au conseil, en février ou mars).

Avant de décliner la répartition des dépenses prévisionnelles de masse salariale pour 2024, Yves Markowicz fait le point sur l'état des dépenses début octobre. Les frais de surveillances s'élèvent à 91,8 k€ (94,6 % des sommes budgétées, et cela ne bougera plus car, comme les années précédentes, les coûts de surveillance pour les partiels à venir concerneront le budget de l'an prochain) et ceux liés à l'emploi de designer pour la Licence Sciences & Design à 21,6 k€ (somme virée à l'UFR IM²AG, qui gère l'emploi puisque le DLST, qui le finance, n'est pas autorisé par l'UGA à le gérer !). La rétribution des emplois étudiants a jusqu'à présent coûté 69,8 k€ (59,8 % du budget initial), mais il reste encore à financer les salaires jusqu'à la fin de l'année civile, tout comme pour les salaires et vacations ORE, qui s'élèvent actuellement à 73,9 k€ (63,3 %), mais qui vont progresser car il faudra payer la gestionnaire et les enseignants vacataires. Yves Markowicz fait également remarquer que le financement des DETU, en y incluant en particulier la compensation pour l'analyse des dossiers Parcoursup, est d'ores et déjà supérieure de 118 % (15,1 k€) à la dotation DETU budgétée l'an passé, mais elle est compensée par un virement en cours d'année de la VP Formation (11,4 k€ cette année) et un apport de 3,7 k€ à partir de la dotation pour les vacations d'enseignement, décision prise par la direction du DLST (suite à une suggestion de la chargée de mission ORE de l'UGA) afin de maintenir les mêmes conditions de rétribution – heures par dossier examinés – que l'an passé malgré une baisse des recettes dédiées.

Pour 2024, les propositions de dépenses de masse salariale s'élèvent à un total de 339,5 k€, soit une baisse de 26 k€ par rapport à l'an passé. Elles se décomposent en 102 k€ pour les surveillances d'examen (hausse de 5,2 %, afin de garder une réserve prudentielle) et 21,9 k€ pour l'emploi de

designer sur ressources propres du DLST (+ 1,5 %), et, pour les sommes fléchées, de 112 k€ pour les emplois étudiants (- 4 %), 36,3 k€ pour le salaire de la gestionnaire en CDD sur crédits ORE (+ 5,7 %), 42,2 k€ pour les vacances d'enseignements (- 33,5 %), 14,7 k€ pour les DETU (+ 14,6 %) et 10,5 k€ pour la PCA du directeur (inchangé).

Reste ensuite à répartir les recettes restantes entre les centres de coûts (CC) disciplinaires et les variables d'ajustement que constituent les crédits de fonctionnement général du DLST (Administration et Multimédia). Il est proposé de ne pas changer les dotations aux CC disciplinaires, à savoir 70 k€ pour la biologie, 55 k€ pour la chimie, 45 k€ pour la physique, 40 k€ pour les sciences de la terre et de l'environnement et 15 k€ pour la mécanique et le génie civil. Soit au total, 225 k€ (inchangé depuis au moins deux ans).

Yves Markowicz rappelle qu'en cas de besoin, il est possible d'apporter plus de financements (cette année, la chimie a dépassé la somme initialement prévue, alors que les autres CC n'ont pas – encore !? – tout dépensé), d'autant que certains CC ne dépensent pas tout. Il profite de la présentation de l'état des dépenses au 4 octobre pour détailler également la répartition des crédits d'investissements 2023 (suite à l'appel à projets du début d'année civile), à savoir 7 k€ pour la biologie, 11,4 k€ pour la chimie, 13,1 k€ pour la physique, 2 k€ pour la mécanique et 7,2 k€ pour les sciences de la terre, auxquels s'ajoute 11,3 k€ pour la nouvelle banque d'accueil, qui sera installée pendant l'interruption des enseignements de la Toussaint (et qu'on aurait bien aimé voir prise en charge financièrement par l'université...).

Au final, restent seulement 19,5 k€ (- 18,3 %) qui seront affectés au fonctionnement du DLST. Mais il ne faut pas s'inquiéter d'une situation en apparence plus que difficile : comme chaque année, les recettes dédiées à ce dernier poste budgétaire seront abondées par les recettes débloquées en cours d'année, en particulier la mobilisation de tout ou partie des dotations – DGF et DI – non versées au Budget Initial (et cela pourrait dépasser les 66 k€ !?).

Le tableau récapitulatif est soumis au vote du conseil, et approuvé à l'unanimité. Le budget prévisionnel 2024 sera transmis aux services centraux au plus tard le 16 octobre, sachant que la partie concernant la masse salariale a déjà été remontée il y a 10 jours, dans le respect des délais imposés par l'UGA.

5. Travaux

Après avoir rappelé qui est responsable de quels travaux (entre UGA, qui s'occupe de presque tout, et DLST), Yves Markowicz présente le bilan des travaux 2022/2023, ce qui est prévu pour les prochaines semaines, et ce que le DLST aimerait voir réalisé dans un futur – si possible – proche.

Parmi les nombreux travaux réalisés depuis fin 2022, il y a le remplacement de la centrale SSI, enfin opérationnelle, et qui va pouvoir être testée lors de l'exercice d'évacuation de l'automne. L'ensemble des ascenseurs a été mis en conformité, et un certain nombre de travaux électriques – changement du régime électrique de neutre de « IT » vers « TN », dépose des armoires électriques du bâtiment B et câblage de la nouvelle installation au tableau général basse tension, remplacement de l'armoire électrique du local chaufferie, dépose définitive des armoires électriques des 1^{er} et 2^{ème} étages du bâtiment C et raccordement à une nouvelle armoire centrale – et de chauffage – dépose des anciennes armoires, remplacement des vannes, pose de nouveaux automates reliés à la GTC (Gestion Technique Centralisée), dépose des anciens convecteurs et pose de têtes thermostatiques sur la majorité des radiateurs, remplacement des sondes de chauffage, mise en eau et test des nouveaux automates – ont été effectués.

Une porte de secours a été créée au niveau de l'entrée principale (bâtiment A), et la sortie de secours du bâtiment C – côté Nord a été rendue accessible aux personnes à mobilité réduite (suppression des marches). La salle C110 a été rénovée (dépose et pose des paillasses, douche sécurité,

peinture et plomberie) et l'armoire ventilée de la salle C118 – utilisée pour le stockage de produits chimiques – a été câblée et raccordée au système de ventilation.

D'ici peu (interruption des enseignements de la Toussaint ?), devraient être faits le remplacement des 265 blocs de secours, qui seront câblés à la source batterie pour liaison à la GTC, la réfection du local source (bât. E) ainsi que la mise en place d'un local source par bâtiment, et le remplacement de la porte du rez-de-chaussée du bâtiment E (ainsi qu'une pose de vitrage au 1^{er} étage).

Mais il reste toujours beaucoup à faire, et voici une liste de demandes que le DLST continue à faire remonter (parfois depuis pas mal de temps...) :

- isolation extérieure des façades ;
- remplacement des huisseries de l'entrée principale, du 1^{er} étage du bâtiment A, de la façade sud du bâtiment B (à compléter par la mise en place de rideaux occultants !!!), des bâtiments C et E (double vitrage, volets électriques, stores occultants) ;
- réfection des amphis D et E ;
- création d'un sas avec rideau d'air chaud pour l'entrée principale ;
- création d'une douche de sécurité et de confort dans le bâtiment C ;
- création d'un box à vélos sécurisé du côté des bâtiments C, E et F (de telles installations sont conseillées par le gouvernement dans le cadre des démarches en faveur de la sobriété énergétique, afin d'inciter un maximum de personnes à utiliser un vélo pour leurs déplacements professionnels) ;
- aménagement du secteur entre les bâtiments F, C et E (projet initié juste avant le 1^{er} confinement, et ressorti des cartons cette année, encore faut-il qu'il y ait des moyens...) ;
- installation de panneaux solaires sur les toits !?

Les membres du conseil sont invités à faire remonter des propositions supplémentaires. Si plusieurs demandes des élus étudiants concernent le niveau UGA (et vont abonder la liste précédente, par exemple l'ajout d'arceaux pour garer les vélos, ou le problème des machines à café peu fiables installées par Maxi Coffee, entreprise non fiable mais qui a un marché de 7 ans avec l'UGA !), d'autres pourraient être prises en charge par le DLST telles que l'installation de micro-ondes supplémentaires (mais il faut trouver un lieu pour les localiser). Par ailleurs, le CPER (Contrat de Plan Etat-Région) est évoqué, car on sait désormais qu'une somme sera allouée pour des travaux au DLST... mais lesquels ??? A suivre.

6. Parcoursup 2024 : capacités d'accueil

Le bilan de la campagne 2023 est présenté dans le détail.

Un seul parcours non sélectif – Sciences du vivant – n'avait pas vidé sa liste d'attente au 16 septembre, et 31 candidats n'ont pas pu être pris dans un parcours totalement saturé. Deux parcours sélectifs – Biologie International et Physique Recherche - ont également conclu la campagne Parcoursup 2023 alors qu'il restait encore quelques candidats sur liste d'attente. Pour tous les autres parcours, les listes d'attente ont été intégralement vidées (parfois en quelques jours à peine, comme pour Physique & Musicologie, Sciences & Design et Mathématiques-Informatique International et Physique-Chimie-Mécanique International).

Au total, 868 candidats ont été admis au cours de la phase d'admission principale (pour un total de 1143 places disponibles). Le déclenchement de la phase complémentaire pour les parcours qui ne faisaient pas le plein s'est traduit par l'acceptation de 81 candidats supplémentaires, auxquels se sont ajoutés 20 admissions par la CAES (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur)... dont une pour la L1 Sciences du vivant qui a donc admis un étudiant de plus que la capacité d'accueil affichée !

Les responsables de mentions et parcours ont été questionnés quant à une possible évolution des capacités d'accueil (l'an passé, nous avons pu basculer 5 places de IMA-LAS vers IMA, et diminuer de 5 unités la capacité d'accueil de SPI et de 10 celle de SV-LAS. Aucune baisse de capacité d'accueil n'a été proposée cette année, au contraire, la L1 Physique Recherche demande à passer de 18 à 28 places.

Les capacités d'accueil pour 2024 sont approuvées à l'unanimité.

7. Questions diverses

○ *Bilan de l'appel à projets Handi 2022*

Le projet présenté par la Faculté des sciences a été coordonné par le DLST. La demande s'élevait à 30 k€, soit 8,8 k€ pour le fonctionnement (4 tables à hauteur réglable et des livres et jeux en lien avec la sensibilisation au handicap pour le DLST, 3 ordinateurs portables pour l'UFR de Chimie Biologie, 3 boucles portatives – dispositifs pour malentendants – destinés à être mutualisés au sein de la Faculté des Sciences), 17,8 k€ pour l'investissement (eJoëlette – dispositif permettant d'emmener des personnes à mobilité réduite sur des terrains accidentés – et robot Beam – dispositif permettant à un étudiant hospitalisé de participer aux enseignements via un robot piloté à distance), et 6,8 k€ pour la masse salariale (surveillances d'examens dans des salles dédiées aux étudiants à besoins spécifiques, le DLST ajoutant 3,4 k€ de ressources propres pour un poste budgétaire qu'il assume déjà à 100 %).

Le résultat de cet appel à projet est mitigé, deux projets particulièrement innovants ayant été refusés de façon surprenante (apparemment, l'intérêt des boucles portatives n'a pas été compris par les personnes chargées d'étudier la demande, et le Beam a été considéré comme hors politique de l'UGA... alors que ce type d'appareillage est fortement recommandé par le Ministère !?). Mais les 14,3 k€ obtenus ont tout de même permis d'acquérir les autres équipements (fonctionnement ou investissement). Par ailleurs, le DLST a décidé de financer sur ses fonds propres l'acquisition de 3 boucles portatives (2,8 k€) : les 4 étudiants malentendants du DLST ont été questionnés à ce sujet, et l'une d'entre eux a trouvé l'idée – prêt à l'année de l'appareillage aux étudiants, qui donnent au professeur un micro et un transmetteur en début de cours – très intéressante.

○ *Appel à projets d'investissement 2024*

Comme dit lors de la présentation du budget, cette année, l'appel sera lancé dès la fin de l'année N-1, afin de permettre de débloquer les financements au plus tôt en 2024.

○ *Départ de Véronique Blandin (directrice-adjointe)*

Véronique Blandin, qui s'occupait plus particulièrement des L2 au sein de la direction du DLST, souhaite consacrer plus de temps à ses autres activités. Elle sera remplacée par Jérôme Dupuy, qui garde par ailleurs ses autres responsabilités (dont la question des étudiants à besoins spécifiques).

○ *Deux départs parmi les personnels*

Laurence Martelle va quitter le DLST pour rejoindre la DGDFVU, au sein d'un groupe de gestionnaires – 2 pour l'instant – qui remplaceront les gestionnaires de scolarité temporairement absent·e·s dans les composantes (congé maladie plus ou moins longs, congé maternité, ...). Elle quittera le DLST dès que le recrutement d'un·e remplaçant·e aura été effectué.

Daniel Meimoune, lui, va nous quitter en décembre pour prendre une retraite bien méritée. Fabrice Blanc s'active actuellement pour organiser son remplacement.

○ *Absence d'Isabelle Caterina*

Gestionnaire de scolarité en charge, en particulier, de l'accueil au DLST, Isabelle Caterina est à l'arrêt depuis plusieurs mois en raison d'une pathologie qui a fait suite à une fracture du poignet. Elle espère pouvoir reprendre à mi-temps d'ici quelques semaines. Le DLST a fait une demande de recrutement d'un personnel à 50 % pour compenser le mi-temps non assuré par Isabelle.

- *Prochains conseils* : 13 novembre (vote sur le projet de licence eBio), 11 décembre (si nécessaire)

La séance est levée à 19h15